

Délivrance de convention de stage en IEJ

Par **Luc Armand**, le **12/06/2017** à **23:35**

Brève mise en abîme : Je suis en M1 en l'attente des résultats, et je compte m'inscrire à l'IEJ l'année suivante pour passer le CRFPA en 2018. Je compte mettre à profit cette année sans obligations présentielle pour en partie suivre un stage voire me rendre à l'étranger pour se perfectionner en langue (afin de relever mon dossier à la ramasse en vue d'un M2 dans un an).

Ne trouvant pas d'information claire j'en appelle à vous.

Je ne sais pas encore vers quel IEJ je compte me tourner pour être bien préparé vu la réforme mais je voulais être certain d'une chose : pourras-tu valablement me refuser une convention ? Faute de la législation récente qui impose un cursus de 2XX heures et délivrance d'un diplôme reconnu.

Le cas échéant existe t-il quelque part une liste officielle des IEJs qui refusent d'en délivrer ?

Et qu'est ce que BeStudentAgain qui pour la modique somme de 500 euros d'obtenir une convention de stage délivrée "par ses universités partenaires" et "sans être étudiant aujourd'hui".

Merci bien,

Par **Visiteur**, le **13/06/2017** à **09:09**

Bonjour,

Depuis la sortie de ce fameux décret, il me semble que l'IEJ de ma fac (Reims) n'en délivre plus.

Ridicule d'acheter une convention, ne faites surtout pas cela.

Juste une question: avez-vous candidaté en M2 malgré votre "dossier à la ramasse" ? Si ce n'est pas le cas, vous auriez dû et je vous encourage à chercher ceux qui recrutent encore.